

Diplôme des métiers d'art

option « décor et mobilier »

Spécialité : marqueterie



Objectifs de la formation

L'objectif principal de la formation est de parfaire la technique de métier en la mettant au service des arts décoratifs, afin que la notion artisan créateur soit une composante essentielle lors de l'insertion professionnelle. L'objectif secondaire est d'assimiler le travail en partenariat avec d'autres corps de métier tels que : architecte, décorateur, designer ...

Durée de la formation

Formation en deux ans (niveau III)

Conditions d'inscription

- Être titulaire d'un diplôme de niveau IV (Baccalauréat Professionnel, BMA) un CAP art du bois marqueterie est recommandé.
- Être âgé de moins de 26 ans.

Qualités requises

Précis, organisé, minutieux, et autonome le marqueteur doit avoir une sensibilité artistique, un sens de l'harmonie et une curiosité des matériaux lui permettant de concevoir des motifs ainsi que des objets marquetés. Le dessin est au centre du métier ; sa pratique est essentielle.

Insertion professionnelle

Artisanat d'Art ou titre d'Artisan créateur, PME / PMI au titre de la conception, bureau de conception des grandes entreprises industrielles, maquettes et prototypes, aménagement intérieur dans l'aéronautique.

Poursuite d'études possible, notamment en DSAA Design.

Horaires hebdomadaires

1ère année

Enseignements professionnels : 16h dont D.A.O. (3h)

Enseignements artistiques : 10h

Enseignements généraux et sciences économiques : 6h

Période de formation en entreprise: 6 semaines de mi mai à fin juin

2ème année

14h d'atelier (dont 2h de DAO)

1h de sciences appliquées

2h de français 1 heure d'anglais

1h d'économie & gestion

10h d'arts appliqués (projet d'arts appliqués, expression plastique et ATC)

Conditions d'obtention du diplôme

- Une première validation faite par un jury (fin octobre) au cours de laquelle sont présentés deux avant-projets issus du thème d'étude imposé. Un seul objet sur les deux présentés est retenu par le jury.
- Une validation finale est faite par le même jury (début juin).
- La totalité des U.E de chaque discipline d'enseignement doit être obtenue pour l'obtention de ce diplôme.

**Lycée professionnel de
l'ameublement**

Rue André-Charles BOULLE
BP 53
31250 REVEL

Tel : 05 61 83 57 49

Mél : 0310088c@ac-toulouse.fr

Site internet : <http://ameublement-revel.entmip.fr/>